

**N° OJ : 46****Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022**

Objet : Culture 2022.- Annulation de subsides nominatifs repris dans la liste de transferts votée au Conseil communal du 28/04/2022.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu la liste des transferts reprenant des subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 28 avril 2022;

Considérant que les demandes de subsides n'ont pas été introduites ou que les projets n'ont pas été réalisés;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Supprimer les subsides nominatifs suivants à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022 :
- 2.500,00 EUR au profit de l'asbl "Association Sportive et Educative Anneessens" pour son fonctionnement;
- 5.000,00 EUR au profit de l'asbl "La Belle Hip Hop" pour le projet "La Belle Hip Hop".

Annexes :